



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis d'attribution de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-90643>

Département(s) de publication : 01

Annonce n° 24-90643

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Communauté d'Agglomération du Pays de Gex

**Forme juridique de l'acheteur** : Autorité locale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Délégation de service public des établissements d'accueil du jeune enfant de la communauté d'agglomération du Pays de Gex.

**Description** : Procédure de passation d'un contrat de concession de service public lancée en application des articles L. 1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ainsi qu'en application du Code de la commande publique

**Identifiant de la procédure** : e982664f-9a04-4106-9741-d3e1d9e12459

**Avis précédent** : 736910-2023

**Identifiant interne** : SOC\_PE\_DSP

**Principales caractéristiques de la procédure** : Choix de la procédure ouverte (réception des candidatures et des offres en même temps). La DLRO était fixée au 31/01/2024 à 12h00. 3 plis ont été déposés. 2 candidatures régulières ont été reçues par la Commission de DSP et ont été examinées par elle le 12/03/2024 au regard des critères de jugement des candidatures. La Commission de DSP a proposé au Président d'engager les négociations avec les 2 candidats qui ont été invités à participer à une réunion de négociations le 27/03/2024. A la suite de cette réunion à laquelle les 2 candidats se sont présentés, ils ont été invités à proposer une nouvelle offre. Le 10/04/2024, les candidats ont été invités à remettre une offre finale avant le 30/04/2024 à 12h00, puis un délai supplémentaire a été accordé jusqu'au 06/06/2024 à 12h00. La clôture des négociations est intervenue le 10/06/2024. Le Président a établi un rapport sur le choix du délégataire exposant l'analyse des mérites respectifs des offres au regard des critères d'attribution portés à la connaissance des candidats dans le règlement de la consultation. A l'issue de cette analyse, l'offre du lauréat présente le meilleur avantage économique global pour

l'autorité concédante. Sur la base de ce rapport, le 10/07/2024, le Conseil communautaire a autorisé le Président à signer le contrat de concession. Le contrat de concession a été signé le 24/07/2024 et notifié le 25/07/2025.

#### 2.1.1 **Objet**

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 85312110 Services de crèches et garderies d'enfants

#### 2.1.4 **Informations générales**

**Base juridique :**

Directive 2014/23/UE

## **Section 5 - Lot**

### 5.1 **Identifiant technique du lot :** LOT-0001

**Titre :** Délégation de service public des établissements d'accueil du jeune enfant de la communauté d'agglomération du Pays de Gex.

**Description :** La Communauté d'agglomération du Pays de Gex délègue, à titre exclusif et aux frais et risques de l'exploitant (transfert du risque lié à l'exploitation du service) la gestion du service public des établissements d'accueil du jeune enfant sur son territoire. Le contrat inclut notamment : obtention et renouvellement des autorisations nécessaires à la gestion du service délégué (CAF, PMI) ; gestion des relations avec les partenaires institutionnels et financiers ; accueil des enfants de 10 semaines à 4 ans dans le respect des modalités d'accueil et du règlement de fonctionnement fixé au contrat ; fourniture de repas aux enfants et de toutes les autres prestations (goûters, lait, couches) dans les conditions fixées au contrat ; respect des dispositions légales et réglementaires prévues notamment par le Code de la Santé Publique et le Code de l'action sociale et des familles ; mise en œuvre du projet d'établissement et sa déclinaison ; sécurisation des enfants et des familles dans les conditions légales réglementaires en vigueur ; gestion des relations avec les usagers dans le respect du règlement de fonctionnement arrêté par le délégant ; gestion de la facturation auprès des usagers et perception des tarifs auprès des familles dans le respect du barème réglementaire défini par la CAF ; surveillance, entretien et maintenance des matériels (y compris le matériel pédagogique) et des locaux des structures d'accueil de la petite enfance ; information du délégant sur la gestion du service.

**Identifiant interne :** SOC\_PE\_DSP

#### 5.1.1 **Objet**

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 85312110 Services de crèches et garderies d'enfants

#### 5.1.2 **Lieu d'exécution**

**Subdivision pays (NUTS) :** Ain ( FRK21 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.3 **Durée estimée**

**Date de début :** 01/01/2025

**Date de fin de durée :** 31/12/2032

### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Informations relatives aux avis antérieurs :**

**Identifiant de l'avis antérieur :** 736910-2023

**Informations complémentaires :** Modalités de consultation de la convention dans le respect des secrets protégés par la loi et notamment du secret en matière industrielle et commerciale : Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultée : Service Petite enfance - horaire d'ouverture (hors jours fériés) : du lundi au jeudi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, le vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30

### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** La qualité de l'offre a été appréciée au regard : de la qualité du service rendu aux usagers jugée en fonction de la qualité du projet de service d'accueil du jeune enfant proposé (Annexe 1 du contrat), pour 30 points sur 60, du niveau des engagements pris dans le tableau de bord des engagements contractuels (Annexe 3 du contrat), pour 30 points sur 60,

Pondération (points, valeur exacte) : 60

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** La valeur financière a été appréciée au regard : du montant de la compensation annuelle demandée à la personne publique dans le compte d'exploitation prévisionnel (Annexe 3 du contrat) pour 20 points sur 40, de la cohérence du chiffrage financier avec les engagements contractuels, pour 20 points sur 40.

Pondération (points, valeur exacte) : 40

### 5.1.12 Conditions du marché public

**Informations relatives aux délais de recours :** Le référé précontractuel ne s'applique pas à ce stade de la procédure. Le présent contrat peut faire l'objet d'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA et R.551-7 à R.551-10, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du Code de justice administrative. Tout tiers à un contrat administratif est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles assorti le cas échéant de conclusions indemnitaires. Les requérants peuvent éventuellement assortir leur recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L. 521-1 du CJA, à la suspension de l'exécution du contrat. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution. Les actes détachables du contrat ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Le requérant est recevable à former un recours pour excès de pouvoir contre les clauses réglementaires du contrat dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Les requérants peuvent éventuellement assortir leur recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L. 521-1 du CJA, à la suspension de

l'exécution du contrat. Les personnes lésées par le contrat ou sa passation, peuvent introduire un recours en indemnisation après avoir effectué, le plus souvent, une demande préalable auprès de la personne publique. Au-delà d'un délai de quatre ans à compter du 1er janvier de l'année qui suit celle où la créance sur la personne publique est née, le requérant s'expose à l'opposition de la prescription quadriennale.

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Lyon

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Communauté d'Agglomération du Pays de Gex

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Lyon

**Organisation qui signe le marché :** Léo Lagrange Petite Enfance en Pays de Gex

## Section 6 - Résultats

**Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis :** 93,539,030 Euro

### 6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

#### 6.1.2 Informations sur les lauréats

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** Communauté d'Agglomération du Pays de Gex

**Numéro d'enregistrement :** 240100750

**Adresse postale :** 135 rue de Genève

**Ville :** Gex

**Code postal :** 01170

**Subdivision pays (NUTS) :** Ain ( FRK21 )

**Pays :** France

**Point de contact :** Service Marchés Publics

**Adresse électronique :** marches@paysdegexagglo.fr

**Téléphone :** 0450426500

**Adresse internet :** <https://www.paysdegexagglo.fr/>

**Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) :** <https://webmarche.adullact.org>

**Profil de l'acheteur :** <https://webmarche.adullact.org>

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché**

## 8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : Tribunal administratif de Lyon

**Numéro d'enregistrement** : 1769000058

**Département** : Rhône

**Adresse postale** : Palais des juridictions administratives 184 rue Duguesclin

**Ville** : Lyon cedex 03

**Code postal** : 69433

**Subdivision pays (NUTS)** : Rhône ( FRK26 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : greffe.ta-lyon@juradm.fr

**Téléphone** : 0487635000

**Adresse internet** : <http://lyon.tribunal-administratif.fr>

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

## 8.1 ORG-0003

**Nom officiel** : Léo Lagrange Petite Enfance en Pays de Gex

**Numéro d'enregistrement** : 824298814

**Adresse postale** : 2 rue Maurice Moissonnier

**Ville** : Vaulx en Velin

**Code postal** : 69120

**Subdivision pays (NUTS)** : Rhône ( FRK26 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : petite-enfance@leolagrange.org

**Téléphone** : 0472892072

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation qui signe le marché**

## Section 11 - Informations relatives à l'avis

### 11.1 Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis** : 5969118e-1b5f-40d3-b3c2-4947c7ec60e3 - 01

**Type de formulaire** : Résultats

**Type d'avis** : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 31/07/2024 à 17:29

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français**

## **11.2 Informations relatives à la publication**

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 31/07/2024**